



**HAL**  
open science

# Pression lexicale et contraintes phonologiques dans la dérivation en aie du français

Michel Roché

► **To cite this version:**

Michel Roché. Pression lexicale et contraintes phonologiques dans la dérivation en aie du français. *Linguistica*, 2011, 51, pp.5-22. hal-04912261

**HAL Id: hal-04912261**

**<https://hal.science/hal-04912261v1>**

Submitted on 26 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Pression lexicale et contraintes phonologiques dans la dérivation en *-aie* du français

La dérivation qui donne les *chênaie*, *roseraie*, *châtaigneraie* ne semble pas poser de problèmes particuliers. Remarquablement homogène sur le plan sémantique, elle construit au moyen du suffixe *-aie* des noms de collectifs (plantations, milieux naturels) à partir de noms de plantes – des arbres dans la majorité des cas. Quelques formes, cependant, ne laissent pas d'intriguer : *cerisaie*, *amandaie*, qui semblent construits sur le nom du fruit plutôt que sur celui de l'arbre ; *joncheraie*, *ronceraie*, où un segment intermédiaire vient s'intercaler entre la base et le suffixe ; *boulaie*, *prunelaie*, *noiseraie*, dont les radicaux s'écartent de la forme attendue. Le corpus utilisé par Tomassone et Combettes (1970) et par Diekmann (1975) pour leurs comparaisons avec la dérivation en *-ière* – une quarantaine de formes – permettait de formuler des hypothèses pour expliquer ces écarts, guère de les vérifier. En exploitant les ressources de la Toile, on peut aujourd'hui rassembler plus de 400 formes bien attestées, construites sur quelque 270 bases différentes. Le gain de un à dix enrichit considérablement la vision qu'on peut avoir de cette dérivation. Elle se diversifie, fait apparaître des difficultés nouvelles, révèle la créativité actuelle et, surtout, en mettant les écarts en perspective, elle permet de les interpréter de façon moins hasardeuse.

On envisagera d'abord les questions touchant à l'allomorphie radicale (choix du thème et contraintes phonologiques conduisant à modifier le radical), puis l'influence des paradigmes lexicaux – série dérivationnelle et famille dérivationnelle – dans lesquels le dérivé est destiné à s'intégrer. Ces observations, parallèlement à d'autres recherches, conduisent à remettre en cause l'approche traditionnelle de la dérivation en termes de « Règles de Construction des Mots ».

### 1. Approche morphophonologique

Parmi les phénomènes dans lesquels se manifeste l'allomorphie radicale, certains sont intrinsèques au lexème base, qui se présente sous plusieurs formes parmi lesquelles la dérivation doit choisir (§ 1.1). D'autres tiennent à l'adaptation du thème sélectionné en fonction de la dérivation concernée (§ 1.2).

#### 1.1. Le choix du thème

Dans une perspective lexématique, on considérera, à la suite d'Aronoff (1994), qu'un lexème est représenté dans le lexique par un ensemble de thèmes qui constituent ce que Bonami et Boyé (2005, entre autres) ont appelé son « espace thématique ». Chaque thème y est alloué à une ou plusieurs cases de ses paradigmes flexionnel et dérivationnel. Pour l'adjectif ROND, par exemple, les thèmes fondamentaux sont un thème A /rɔ̃/ sélectionné par la forme libre masculine (*rond*) et un thème B /rɔ̃d/ sélectionné par la forme libre féminine (*ronde*) et pour la dérivation (*rondeur*). Le dérivé *rotondité* révèle en plus un thème supplétif savant /rɔ̃tɔ̃d/ emprunté au latin (nous l'appellerons S), logiquement sélectionné par le suffixe « savant » *-ité* alors que le suffixe « populaire » *-eur* sélectionne le thème B. Pour certains lexèmes, on trouve en outre un thème supplétif populaire qui garde la trace d'apophonies anciennes. NOUVEAU, par exemple, est représenté dans le radical de *renouveler* non par le thème B /nuvɛl/ mais par un thème C /nuvəl/<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur l'espace thématique des nominaux, voir Roché (2010).

Le suffixe *-aie* est un suffixe « populaire ». Transmis depuis le latin *-eta* (pluriel de *-etum*) par la voie populaire, il sélectionne dans tous les dérivés du corpus dictionnaire un thème populaire, en général un thème B identique par défaut au thème A (CHENE /ʃɛn/ ~ /ʃɛn/ → *chênaie*) ou révélant une consonne latente (HOUX /u/ ~ /us/ → *houssaie*). Pour quelques bases en *-eau* et les nombreuses bases en *-ier*, cependant, le thème sélectionné est un thème C en /-ə/ (FOUTEAU /futo/ ~ /futɛ/ ~ /futəl/ → *foutelaie*) ou en /-ər/ (ROSIER /rɔzje/ ~ /rɔzjer/ ~ /rɔzər/ → *roseraie*) que l'on retrouve devant d'autres suffixes dans les dérivations anciennes (CHAPEAU → *chapelier*, CHEVALIER → *chevalerie*).

Particularité remarquable : alors que les allomorphes qui donnent les thèmes C sont depuis longtemps caduques, les dérivés en *-aie* les plus récents construits sur une base en *-ier* ont toujours une finale en *-eraie*. Sur CHAPEAU, à côté de *chapelier*, le plus récent *chapeauter* et la *tresse chapeautière* des *Exercices de style* de Queneau utilisent non le thème C mais un thème B identique au thème A (complété par un /t/ épenthétique). Sur des bases en *-ier*, si CHEVALIER donne *chevaleresque*, GAUTIER, CLAVIER, POMPIER, VANIER donnent *gautièresque* (et non *°gauteresque*), *clavièresque*, *pompièresque*, *vanièresque*. ARGANIER, KAPOKIER, PALETUVIER, RONIER, en revanche, donnent *arganeraie* (et non *°arganiéraie*), *kapokeraie*, *palétu-veraie*, *roneraie*. Et ainsi de plusieurs dizaines d'autres qui, très vraisemblablement, ne remontent pas au-delà du 19<sup>e</sup> siècle (absents, pour la plupart, des dictionnaires, il est difficile de les dater). Dans la base de données de dérivés en *-esque* réunie par Marc Plénat<sup>2</sup>, on trouve quatorze exemples du type POMPIER → *pompièresque* et les seules exceptions<sup>3</sup> sont elles-mêmes révélatrices. Outre *chevaleresque*, il s'agit de (JACQUES) BERGIER → *bergeresque*, CAVALIER → *cavaleresque*, OLIVIER → *oliveresque* et PAPIER → *paperesque*, influencés respectivement par *bergerie*, *cavalerie*, *oliveraie* et *paperasse*. Les allomorphes /je/ ~ /ər/ des finales en *-ier(e)*, dans les dérivés récents, ne sont pas le résultat d'une règle phonologique, par conséquent, mais celui d'une pression lexicale qui s'exerce, pour les uns, au sein de la série dérivationnelle des dérivés en *-(er)aie*, pour les autres au sein des familles dérivationnelles concernées (le patronyme *Bergier* étant pour l'occasion assimilé au nom commun *berger*). Nous y reviendrons.

À côté de ces dérivés construits sur un thème populaire, beaucoup d'autres, totalement absents des dictionnaires généralistes mais bien attestés dans les publications spécialisées, sont construits sur un thème savant. Tous les degrés sont représentés, de l'allomorphie au supplétisme, suivant que le nom latin de la plante reste proche du nom français ou s'en éloigne plus ou moins complètement : *cariçaie* (← lat. *carex* ~ *caric(is)* 'carex'), *euphorbiaie* (← lat. *euphorbi(a)* 'euphorbe'), *rosmarinaie* (← lat. *rosmarin(us)* 'romarin'), *lauraie* (← lat. *laur(us)* 'laurier'), *viburnaie* (← lat. *viburn(um)* 'viorne'), *lariçaie* (← lat. *larix* ~ *laric(is)* 'mélèze'), *sambuçaie* (← lat. *sambuc(us)* 'sureau'), *spartiaie* (← lat. *spartium junceum* 'genêt d'Espagne'), *suberaie* (← lat. (*quercus*) *suber* 'chêne-liège'), *typhaie* (← lat. *typh(a)* 'massette'), etc. Nombre de ces dénominations viennent doubler un dérivé construit sur le thème populaire : *abiétaie* / *sapin(er)aie*, *acéraie* / *érabl(er)aie*, *arbutaie* / *arbouseraie*, *bétulaie* / *boulaie*, *buxaie* / *buisaie*, *cératoniaie* / *carouberaie*, *cupressaie* / *cypressaie*, *fraxinaie* / *frênaie*, *juniperaie* / *genévraie*, *lavandulaie* / *lavand(er)aie*, *pistaciaie* / *pistacheraie*, *saliçaie* / *saulaie*, *sorbaie* / *sorberaie*, *taxaie* / *iv(er)aie*, *tiliaie* / *tillaie*, *ulmaie* / *orm(er)aie*, etc.

<sup>2</sup> Base de données annexée à l'ouvrage de B. Habert *Instruments et ressources électroniques pour le français* (Paris, Ophrys, 2005) et consultable sur le site [http://www.toeditions.com/Sources/Habert\\_Bases-de-donnees-2.htm](http://www.toeditions.com/Sources/Habert_Bases-de-donnees-2.htm).

<sup>3</sup> On trouve également un autre traitement (qui ne nous intéresse pas ici) consistant à superposer le suffixe à la finale /e/ de la base : (MADAME) RECAMIER → *recamiesque*.

On peut penser que ces dérivés sont construits directement sur le nom latin des plantes, couramment utilisé par les naturalistes. Certains contextes font d'ailleurs apparaître côte à côte ce nom latin et celui du biotope dont la plante est caractéristique :

- (1) Rosmarinaie à *Rosmarinus officinalis*. Junipéraie à *Juniperus phoenicea*.  
[physio-geo.revues.org/696?file=1](http://physio-geo.revues.org/696?file=1)

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de mots français et que dans *bétulaie* comme dans *boulaie* le suffixe est le même. Ce qui tend à remettre en cause le principe selon lequel une seule et même case de l'espace thématique serait sélectionnée par une dérivation donnée. La correspondance entre espace thématique et paradigme flexionnel est rigoureusement univoque, elle l'est beaucoup moins pour la dérivation.

## 1.2. Les contraintes phonologiques

Le thème fourni par l'espace thématique du lexème base n'est pas toujours conservé tel quel, il peut être modifié pour constituer le radical du dérivé (Roché 2010). Ces aménagements – troncations, ajouts, substitutions... – visent, pour une part, à satisfaire des contraintes phonologiques de « bonne formation ».

Lorsque la finale *-ier* de la base est précédée par un /r/ (dans *poirier*, par exemple), l'allomorphie radicale donnerait dans le dérivé une finale *-eraie* (*°poireraie*) dysphonique du fait de la consécution trop rapprochée du même phonème. Une contrainte dissimilative (Plénat 2011) réduit le radical à *poir-* dans le dérivé effectivement réalisé *poiraie*. Même chose dans *mûrier* → *mûraie*, *coudrier* → *coudraie*, *genévrier* → *genevraie*. Ces troncations ne sont pas obligatoires, cependant : on trouve aussi *mûreraie*, *poivreraie*, *gingembreiraie* (et même *poireraie* et *coudreraie*, dans des toponymes).

Si le /r/ est plus éloigné de la finale, la contrainte dissimilative est moins forte mais elle explique vraisemblablement le choix de *cerisaie* plutôt que *ceriseraie* (qui n'est attesté que très marginalement). Sur *prunier*, à côté de *prunaie* où, comme dans *cerisaie*, le radical est tronqué, *prunelaie* représente une autre solution : le /r/ est remplacé par un phonème voisin mais suffisamment distinct pour éviter la répétition.

Inversement, la finale en /əl/ du thème C de *bouleau*, qui donnerait *°boulelaie* (cf. *fouteau* 'hêtre' → *foutelaie*), est remplacée par /əʀ/ dans *bouleraie*. Elle peut aussi être tronquée pour donner *boulaie*, comme celle en /əʀ/ dans *prunaie*. On retrouve les mêmes traitements pour *tilleul* → *tillaie* / *tilleraie*, préférés à *°tillelaie* à une époque où le *-ll-* de *tilleul* était encore la latérale /ʎ/, trop proche du /l/ final.

Lorsque le thème sélectionné, tel qu'il est fourni par l'espace thématique, n'offre pas d'accroche consonantique, c'est la contrainte antihiatique qui conduit à le modifier. À partir d'un thème populaire, la solution la plus fréquente consiste à introduire une consonne épenthétique. Celle-ci peut être un /t/, épenthèse par défaut du français (*caoutchouterai*, *alfateraie*, *bambout(er)aie*, *caféteraie*), mais aussi un /z/ (*bambous(er)aie*) et surtout un /r/ (*bambouraie*, *acaciaraie*, *hévéaraie*, *thuyaraie*, *kiwiraie*, *caféraie*, *cacaoraie*). On trouve également une épenthèse en /r/ dans *bouleauraie*, attesté marginalement à côté des plus anciens *boulaie* et *bouleraie*. Comme dans *chapeauter*, la conservation de la finale *y* manifeste l'obsolescence des allomorphes *-eau* ~ *-el-*. Epenthèse en /r/ également dans *rhodoraie*, où la base *rhododendron* est remplacée par son abréviation *rhodo*.

La solution alternative à l'épenthèse, pour les thèmes à finale vocalique, est la troncation de la voyelle : *mimos(er)aie*, *nymphéaie*, *orchideraie*. Voire de plusieurs voyelles (*nymphaie* ← *nymphéa*) ou de semi-consonne + voyelle (*gonakaie* ← *gonakié*<sup>4</sup>). En contexte sa-

<sup>4</sup> *Gonakié* est un doublet de *gonakier*, dont le dérivé (régulier) est *gonakeraie*.

vant, sur une base latine, la troncation de la voyelle thématique est de règle, comme en latin : *oryza* ‘riz sauvage’ donne régulièrement *oryzaie*. Ce n’est pas le même *acacia* qui est à la base de *acaciaie* et de *acaciaraie* : le premier est une dénomination latine de la nomenclature, le second un mot français (et il ne s’agit pas du même arbre). Mais ce principe n’est pas toujours respecté : *thuyaie* et *thuyaraie* ont été relevés dans le même type de contexte.

On a pu établir d’autre part (Plénat 2009) qu’une contrainte prosodique favorisait, dans les mots construits, les radicaux ayant au moins deux syllabes par rapport aux radicaux monosyllabiques. Parmi les dérivés enregistrés par les dictionnaires, dont on peut supposer qu’ils sont les plus anciens ou les mieux établis, la plupart des formes en *-eraie*, en dehors de celles qui ont pour base un nom en *-ier*, sont construites sur des monosyllabes : *jonc* → *joncheraie*, *ronce* → *ronceraie*, *charme* → *charmeraie*, *pin* → *pineraie*, *teck* → *teckeraie*. Il en va de même pour de nombreux toponymes (*L’Aulneraie*, *La Buisseraie*, *L’Herberaie*, *La Housseraie*, *La Sauleraie*, *La Vergneraie*...), dont certains au moins doivent être anciens. On peut interpréter le segment *-er-* comme un interfixe (Roché 2003), élément neutre (sémantiquement) qui vient s’intercaler entre le thème tel qu’il est fourni par l’espace thématique de la base et le suffixe. Le même interfixe que dans *nappe* → *napperon*, *Pâques* → *pâquerette*, *hache* → *hachereau*, *fève* → *féverole*, *sec* → *sécheresse*, etc. où la suffixation est « décalée » (Plénat et Roché 2004) de la même façon. Dans les couples *jonchaie* / *joncheraie*, *saulaie* / *sauleraie*, etc., la première forme satisfait la contrainte de fidélité (rien n’est ajouté à la base ou au suffixe), la seconde satisfait la contrainte prosodique (le radical est dissyllabique).

## 2. Approche lexicale

Tout mot construit appartient par définition à deux paradigmes : une *famille dérivationnelle*, pendant synchronique de la « famille de mots » étymologique, qui réunit tous les lexèmes construits directement ou indirectement sur une même base ; une *série dérivationnelle*, qui réunit tous les lexèmes construits selon un même modèle. Il suffit de deux éléments dans l’une (*parentèle* et *parent*, par exemple) et de deux éléments dans l’autre (*parentèle* et *clientèle*) pour que *parentèle* soit un mot construit, si la relation (formelle, sémantique, catégorielle) qui unit *parentèle* à *parent* est identique à celle qui unit *clientèle* à *client*. Et reproductible : sur ce modèle qui semblait en sommeil depuis le latin on a récemment formé *patientèle* pour désigner l’ensemble des patients d’un médecin. Mais il n’est sans doute pas fortuit que le lexème ayant bénéficié de cette résurrection soit *patient*, doté de la même finale que *client* et *parent* : la maigre série dérivationnelle *clientèle*, *parentèle*, *patientèle* est d’autant mieux perçue que ses éléments ne partagent pas seulement le rare suffixe *-èle* mais une chaîne plus étendue. Dans la dérivation en *-aie*, plus productive mais relativement circonscrite, la double dimension paradigmatique joue également un rôle déterminant.

### 2.1. L’influence de la série dérivationnelle

Parmi les bases des noms de collectifs en *-aie*, beaucoup sont des noms d’arbres en *-ier*. De ce fait, les finales en *-eraie* sont particulièrement nombreuses parmi les dérivés. Dans la série dérivationnelle, les formes en *-eraie* constituent par conséquent une sous-série attractive : le mécanisme d’analogie qui est au fondement même de la dérivation tend à généraliser cette finale à l’ensemble des dérivés. Le locuteur qui forge *mandarineriaie*, ou qui le rencontre pour la première fois, n’ajoute pas le suffixe *-aie* à *mandarinier*. Il produit, ou saisit, *mandarineriaie* comme le résultat d’une quatrième proportionnelle où ont pris place des lexèmes déjà présents dans sa mémoire lexicale – *oranger* et *orangeriaie* sur un axe, par exemple, *oranger* et *mandarinier* sur l’autre.

- |     |                    |   |                       |
|-----|--------------------|---|-----------------------|
| (2) | <i>oranger</i>     | : | <i>orangeriaie</i>    |
|     | <i>mandarinier</i> | : | <i>mandarineriaie</i> |

Sur la lancée de cette sous-série, il forgera *bambouseraie*, ou ne sera pas surpris s'il le rencontre, sans prendre garde que le nom du végétal concerné n'est pas *bambousier* mais *bambou*.

La tendance à étoffer la marque caractéristique de la série lexicale est d'autant plus forte que le suffixe *-aie* est phonologiquement un suffixe pauvre, réduit à un seul phonème. Il a d'ailleurs été confondu dans le passé avec son presque homonyme *-ée*, d'où les *fragnée*, *saulée*, *sapinée*, etc. qui sont en fait des *fragnaie* (*frênaie*), *saulaie*, *sapinaie*<sup>5</sup>. L'effet de rime propre à la dérivation suffixale est ramené ici à une simple assonance. D'où le besoin de remplacer cette rime à peine « suffisante » par une rime plus riche qui renforcera la cohérence de la série et la perception du mot construit en tant que tel. Avec un suffixe phonologiquement plus étoffé mais qui entre dans des dérivations beaucoup plus diversifiées, le suffixe *-isme*, on observe de la même façon une tendance à la constitution de sous-séries en *-icisme*, *-acisme*, *-alisme*, *-ianisme*, suivant les domaines (Roché 2011). Tendance qui entraîne des écarts par rapport à ce que donnerait la simple concaténation de *-isme* au thème fourni par la base : *rho* → *rhotacisme*, *Flandres / flamand* → *flandricisme*, *personne* → *personnalisme*, *Hegel* → *hégélianisme*...

L'obtention de la finale caractéristique d'une sous-série peut se faire de deux manières : par une modification du radical ; par la substitution d'une variante à la forme standard du suffixe.

### 2.1.1. Les modifications du radical

Les modifications du radical que nous avons énumérées plus haut répondaient à des règles phonologiques ou à des contraintes de bonne formation. Mais la plupart ont aussi pour résultat d'aboutir à une finale en *-eraie* (ou au moins en *-raie*). Rappelons-les brièvement :

– Pour les bases en *-ier*, l'allomorphie /je/ ~ /ɛr/ a été conservée jusqu'à aujourd'hui (*ronier* → *roneraie*) alors qu'elle est caduque dans les autres dérivations. On observe parallèlement que dans les dérivations « savantes » les thèmes latins en /ɛr/ (e.g. *acer-*, *suber-*, *juniper-*) donnent tantôt des formes en *-éraie* (*acéraie*, *subéraie*, *junipéraie*...), tantôt des formes en *-eraie* (*aceraie*, *suberaie*, *juniperaie*...). Dans les premières, l'allomorphie obéit à une règle purement phonologique : l'alternance /ɛ/ ~ /e/, comme dans *cancer* → *cancéreux* ou *prison / carcer-* → *carcéral* (on ne pourrait pas avoir *\*cancereux* ou *\*carceral*). Dans les secondes, l'alternance /ɛ/ ~ /ə/ résulte du conditionnement lexical : elle rapproche le dérivé de la série en *-eraie*.

– L'épenthèse privilégiée est la consonne /r/ (*acacia* → *acaciaraie*) alors qu'elle est assez rare d'une façon générale.

– Le seul interfixe utilisé est l'interfixe *-er-* (*jonc* → *joncheraie*) alors que devant d'autres suffixes on en trouve généralement plusieurs. Devant *-on*, par exemple, en plus de *-er-* (*napperon*), il y a souvent *-ill-* (*bottillon*), *-ich-* (*pâlichon*), *-et-* (*gueuleton*), etc.

On peut ajouter quelques observations plus ponctuelles :

– la troncation de *rhododendron* dans *rhododendraie*, qui permet d'obtenir une finale en *-raie*<sup>6</sup> ;

– le mfr. *milleraie* ← *millet*, où la finale *-eraie* se substitue à *-etaie* sans nécessité phonologique ;

<sup>5</sup> Sur cette question, voir Alexander (1912 : 28), Nyrop (III : 89-90), Tomassone et Combettes (1970 : 225). Ces dérivés en *-ée* sont surtout attestés en ancien français, mais Nyrop signale que « G. Flaubert écrit *hêtrée* dans le premier chapitre de *Madame Bovary* ».

<sup>6</sup> Cette troncation est rendue possible par la longueur de la base. Il ne semble pas cependant qu'une contrainte de taille tende à accourcir les bases longues. Seul *micocoulaie* (← *micocoulier*, à côté de *micocouleraie*) pourrait correspondre à une telle tendance.

– le moindre impact de la contrainte dissimilative sur les bases en *-rier* : le type *poirier* → *poiraie*, *genévrier* → *genevraie* semblait l'emporter sur *poireraie* (beaucoup plus rare) ou °*genèvreraie* tandis que pour des formations plus récentes on trouve plutôt *poivreraie* que *poivraie*, *gingembreraie*, *laureraie* (dans la légende d'une photo représentant une allée de lauriers-roses<sup>7</sup>).

### 2.1.2. La variante *-eraie*

L'apparition et la diffusion de la variante *-eraie* résultent d'un processus bien connu de réanalyse, favorisé par l'allomorphie /je/ ~ /ər/ des noms d'arbres en *-ier* qui altère la reconnaissance de la base. Un dérivé comme *châtaigneraie* est perçu non comme *châtaignier* + *-aie* mais comme *châtaigne* + *-eraie*. C'est la même fausse coupe qui, dans un contexte phonologique semblable, a produit *-erie*, d'abord variante de *-ie* puis forme standard du suffixe. On a pu construire *gendarmerie* sur *gendarme* et *ébénisterie* sur *ébéniste* comme auparavant *mairie* sur *maire* et *chevalerie* sur *chevalier* parce que ce même *chevalerie* avait été perçu comme *cheval* + *-erie*. La réanalyse, cependant, n'implique pas que les locuteurs aient jamais associé *chevalerie* à *cheval* en tant que lexème porteur de sens. Sémantiquement, le court-circuit ne fonctionne pas. Le processus est purement formel et résulte d'un double effet paradigmatique : la récurrence de la finale *-erie* dans la série dérivationnelle, la présence du lexème *cheval* dans la famille dérivationnelle de *chevalier* et *chevalerie*.

La variante *-eraie* a dû apparaître très tôt : l'ancien français *jardinaeraie* en témoigne. Dans la plupart des formes du corpus dictionnaire où l'on pourrait la reconnaître, la séquence *-eraie* est aussi interprétable comme interfixe + suffixe : *joncheraie*, *ronceraie*, *charmeraie*, *pineraie*, *teckeraie* ont des bases monosyllabiques qui justifient un décalage de la suffixation. Mais ce n'est pas le cas de *bambouseraie*, *cactuseraie*, *concombreaie*, *douglaseraie*, *gentianeraie*, *lavanderaie*, *mélèzeraie*, *mimoseraie*, *plataneraie*, *sisaleraie*, etc. (radicaux dissyllabiques), *artichauteraie*, *baobaberaie*, *champignonneraie*, *eucalypteraie*, *margueriteraie*, *pissenliteraie*, etc. (radicaux trisyllabiques). La fréquence des formes en *-eraie* dans les formations récentes (cf. autres exemples *infra* § 3) laisse supposer que, pour certains locuteurs au moins, *-eraie* est devenu la forme standard du suffixe.

### 2.1.3. Le paradigme des noms d'arbres en *-ier*

Une autre série lexicale est à prendre en compte : celle des noms d'arbres (ou d'autres végétaux) en *-ier*. Normalement, ils sont construits sur le nom du fruit (ou d'une autre production) : *pomme* → *pommier*, *rose* → *roseraie*. D'un point de vue constructionnel, c'est une relation actancielle qui associe le dérivé à sa base : le pommier fait des pommes comme le potier fabrique des pots, le pétrolier transporte le pétrole, la vache laitière donne du lait, etc. Le dérivé désigne l'agent ou l'instrument (ou une autre entité assimilée à un agent) d'un procès dont la base représente le patient ou le résultat. Les dérivés peuvent appartenir à de multiples classes référentielles (humains, animaux, instruments, etc.). À cause de la sous-série, ancienne et nombreuse, des noms d'arbres fruitiers, cependant, la finale *-ier* a été perçue comme une marque caractéristique du nom d'arbre en lui-même. D'où l'utilisation du suffixe comme « intégrateur paradigmatique » (Corbin 1987). Dans deux types de situations, principalement :

(1) Un nom d'arbre hérité du latin est déjà dans la langue, il est doublé par un dérivé synonyme. C'est le type afr. *peuple* → *peuplier*. Dans ce cas, ou bien le dérivé élimine le primitif, après un temps de cohabitation plus ou moins long (*peuplier*, *coudrier*, *églantier*...); ou

---

<sup>7</sup> Le doublet *lauraie* mentionné plus haut est également récent mais il apparaît dans un contexte savant et doit être construit, vraisemblablement, sur le latin *laurus* comme *sorbaie* l'est sur *sorbus* (face au populaire *sorberaie*).

bien il ne s'impose pas mais subsiste plus ou moins durablement, surtout dans les parlers régionaux (*ormier, platanier, aubépinier...*). Le processus est toujours à l'œuvre : on trouve des attestations de *teckier, acacier, mimosier, baobabier...* C'est la coexistence des deux synonymes, dans la famille dérivationnelle de la base, qui a une conséquence sur la forme des dérivés en *-aie* (*infra*, 2.2.2).

(2) Le suffixe *-ier* sert à « habiller » un emprunt. C'est le type *palétuvier* (d'abord *apariturier*, du tupi *aparahiwa*), qui n'a pas d'incidence sur la dérivation en *-aie*.

## 2.2. L'influence des familles dérivationnelles

La dérivation fait entrer le dérivé dans la famille dérivationnelle de sa base. Elle instaure ainsi une relation non seulement entre lui et un lexème donné, sa base proprement dite, mais aussi avec les autres éléments qui constituent sa famille dérivationnelle. En particulier les plus proches : adjectif de relation pour le nom, nom de qualité pour l'adjectif, nom processif pour le verbe. Quelle est la base d'*échangisme* ? Le nom *échange* ou le verbe *échanger* ? On peut, pour des raisons de cohérence catégorielle, préférer l'un à l'autre, mais sémantiquement le choix est indifférent. Quand il n'y a pas homophonie, la forme dirige automatiquement vers un lexème donné : *lepénisation* ne peut avoir pour base que *lepéniser*. Mais le verbe est beaucoup plus rare que son déverbal, qui est perçu comme désignant la diffusion en profondeur des idées de Le Pen, donc directement en relation avec le primitif. La forme, d'autre part, peut être trompeuse : dans les exemples mentionnés plus haut, le *personnalisme* est une philosophie fondée sur la *personne*, pas sur ce qui est *personnel*, l'*hégélianisme* est la philosophie de *Hegel*, pas celle des *hégéliens*. L'*américanisme* est une prédilection pour l'Amérique aussi bien que pour ce qui est américain (il n'y a pas d'*américisme*), le *japonisme* une prédilection pour ce qui est japonais aussi bien que pour le Japon (il n'y a pas de *japonaisisme*). Pour des raisons à la fois phonologiques et lexicales, les dérivés de cette sous-série sont construits formellement tantôt sur le nom de pays tantôt sur l'adjectif ethnique (Roché 2008), mais ils renvoient systématiquement à la fois au nom de pays, au nom des habitants, au nom de langue quand il y en a un, et aux adjectifs de relation correspondant à chacun de ces trois noms.

Dans la dérivation en *-aie*, quatre cas de figure peuvent se présenter :

### 2.2.1. Le nom de la plante est seul face à son dérivé

Si le nom de collectif est le premier dérivé apparaissant dans la famille, ou si d'autres dérivés antérieurs n'interviennent pas dans la dérivation qui nous intéresse,

(3) *rhododendron* : *rhododendraie*  
*lilas* : *lilaserai*

un écart par rapport à la forme attendue ne peut avoir qu'une raison morphophonologique : modification du radical (*rhododendraie* au lieu de *°rhododendronaie*), variante du suffixe (*lilaserai* au lieu de *°lilasaie*).

### 2.2.2. Le nom de la plante se présente sous plusieurs formes

Il s'agit principalement du type *peuple* / *peuplier*, *coudre* / *coudrier* dont nous avons vu plus haut l'origine. Il faut y ajouter les doublets formés avec d'autres suffixes (*orme* / *ormeau*, afr. *boul* / *bouleau*, afr. *fou* / *fouteau* 'hêtre', afr. *sap* / *sapin*), parfois dès le latin (*teil* / *tilleul*, plus l'afr. *tillier*).

Chacune des dénominations a pu donner naissance à un ou plusieurs dérivés : *peuplaie* / *peupleraie*, *coudraie* / *coudreraie*, *ormaie* / *ormeraie* / *ormelaie*, *boulaie* / *bouleraie*, *fouaie* / *foutelaie*, *sapaie* / *sapinaie*, *teillaie* / *tillaie* / *tilleraie* / afr. *tillolaie*... Certains ont subsisté

après la disparition de la forme qui leur a donné naissance. *Sapaie*, donné comme caduc depuis le moyen français par Diekmann (1975 : 133) mais encore attesté au 20<sup>e</sup> siècle,

- (4) D'autre part, il a eu le mérite d'appeler l'attention sur le sapin de Normandie. Il a bien défini les conditions d'existence des « sapaies » spontanées, et il a préconisé l'emploi du sapin pour l'enrichissement des forêts feuillues. (*Revue forestière française*, 1958, p. 578)  
[documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/.../RFF\\_1958\\_8-9\\_578.pdf?...1](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/.../RFF_1958_8-9_578.pdf?...1)

n'a pu être construit que sur l'ancien français *sap*. A partir de *sapin*, il n'y aurait eu aucune raison de tronquer la finale (*sapinaie* est d'ailleurs attesté parallèlement, à côté du plus courant *sapinière*). Toutes les formes, cependant, n'ont pas forcément une explication historique : *boulaie* est plus vraisemblablement de résultat d'une dissimilation et de l'attraction de la sous-série en *-eraie* que le dérivé d'un hypothétique <sup>o</sup>*boulier*.

L'essentiel est que dans chaque famille dérivationnelle cohabitent ou ont cohabité plusieurs bases possibles d'un côté, plusieurs dérivés de l'autre, sans que chaque dérivé reste forcément en relation avec sa base formelle.

- (5) *orme* : *ormeau, ormier* : *ormaie, ormelaie, ormeraie*

N'importe lequel des trois dérivés désignant un collectif peut être rattaché à n'importe lequel des noms d'arbres. Un dialecte donné peut utiliser aujourd'hui *ormeraie* pour le collectif alors que pour l'arbre il emploiera *orme* (ou *ormeau*) plutôt qu'*ormier*.

Peut-on étendre ce type d'explication à des formations plus récentes, dans la mesure où de nouveaux doublets continuent à se créer parmi les noms d'arbres (*supra*, 2.1.3) ? *Bambousier* est attesté, il pourrait fournir le radical de *bamboueraie* comme *bambou* celui de *bambousaie*. Même si *bambousier* est beaucoup moins diffusé que *bambou*, il serait plausible que la langue sélectionne dans la famille dérivationnelle, parmi les thèmes disponibles, la forme qui assure une meilleure intégration dans la série dérivationnelle du dérivé. Deux types de difficultés s'opposent à la généralisation de cette analyse :

– Certains noms de collectifs en *-eraie* sont sans doute antérieurs au nom d'arbre en *-ier* correspondant, ou étrangers à la communauté où celui-ci est apparu. C'est vraisemblablement le cas de *teckeraie* par rapport à *teckier*, par exemple. Pour construire systématiquement les dérivés en *-eraie* sur le nom d'arbre en *-ier*, il faudrait multiplier les formes virtuelles (<sup>o</sup>*mélézier*, <sup>o</sup>*eucalyptier*, <sup>o</sup>*pruch(i)er*, <sup>o</sup>*douglas(s)ier*, etc. pour *mélèzeraie*, *eucalypteraie*, *prucheraie*, *douglas(s)eraie*...) au-delà du raisonnable.

– Pour qu'un nom de végétal intègre le paradigme des dérivés en *-ier*, il faut qu'il désigne un arbre prototypique (*palétuvier*), un arbuste donnant une production intéressante (*rosier*) ou au minimum une plante donnant des fruits (*fraisier*). Ce n'est pas le cas pour un certain nombre de bases de collectifs en *-eraie* (*algueraie*, *aspergeraie*, *ignameraie*, *iriseriaie*, *lavanderaie*, *sisaleraie*, *tuliperaie*...). On ne peut pas avoir *\*irisier* pour la plante qui donne la fleur appelée *iris*.

Les deux séries (ou sous-séries) dérivationnelles, celle des noms d'arbres en *-ier* et celle des noms de plantation en *-eraie*, se développent parallèlement, mais pas à la même vitesse : la première s'étend à la marge, la seconde tend à devenir hégémonique en dehors du discours spécialisé. Elles sont évidemment liées, mais la seconde ne dépend pas de la première. On ne peut donc pas faire l'économie de la variante *-eraie*.

Cas particulier qui fait la transition avec le cas de figure suivant : celui du doublet *olivaie* / *oliveraie*. On sait que le français classique avait gardé quelques traces du système (conservé par l'italien) dans lequel le nom de l'arbre peut être homophone du nom du fruit mais s'en distinguer par le genre : *une olive* 'fruit' / *un olive* 'arbre', *une orange* 'fruit' / *un*

*orange* ‘arbre’. *Olivaie* a plus vraisemblablement été construit sur *olive* ‘arbre’ que sur *olive* ‘fruit’ (tandis qu’*oliveraie* est construit sur *olivier*)<sup>8</sup>. *Orangeaie* est plus rare mais également attesté.

### 2.2.3. Le nom de la plante est construit sur le nom du fruit

L’arbre et le fruit sont deux entités bien distinctes. Assez proches, cependant, pour que dans certaines langues, ils soient, pour une même espèce, désignés par un même mot (cf. Koch 1999). En français, quand il s’agit d’arbres prototypiques et de fruits au sens courant du terme, peu échappent à la série des dérivés en *-ier*. Sauf exception<sup>9</sup>, le schéma canonique fruit / arbre / plantation s’impose alors comme en (6a).

(6a) *châtaigne* : *châtaignier* : *châtaigneraie*

Quand il s’agit d’arbustes, *a fortiori* de plantes herbacées, les choses sont beaucoup moins nettes. *Planter des cerises* serait incongru mais *planter des fraises* est courant, même si *planter des fraisiers* l’est davantage. *Planter des cassis* est plus fréquent que *planter des cassisiers*. Le paradigme a été étendu à des dérivés dont la base désigne une autre production (*rosier*, *cotonnier*, *caféier*...), mais à partir d’un nom de fleur, par exemple, le type *rose* / *rosier* est une exception : *camélia*, *azalée*, *rhododendron* désignent aussi bien la plante que la fleur.

Pour la construction du nom de collectif, par conséquent, il n’est pas étonnant que le nom de fruit puisse se substituer au nom de plante quand celui-ci est rare (*kiwitier*) et même quand il est courant (*fraisier*, *cerisier*).

(6b) *kiwi* : (*kiwitier*) : *kiwiraie*  
*fraise* : *fraisier* : (*fraiseie*) / *fraiseraie*  
*cerise* : *cerisier* : *cerisaie* / (*ceriseraie*)

Le locuteur qui forge *kiwiraie*

(7) Voilà la deuxième année que j’achète des pieds de kiwis [...] Je voudrais faire une *kiwiraie* d’une cinquantaine de pieds, 5 rangs palissés de 10 pieds.  
[www.greffer.net/forum/viewtopic.php?t=399](http://www.greffer.net/forum/viewtopic.php?t=399)

a en tête *pieds de kiwis* plutôt que *actinidias* ou *kiwitiers*. Celui qui produit *fraiseie*

(8) Je veux refaire une petite "fraiseie", et j’aimerais trouver une variété bien sucrée et parfumée. Quelqu’un a une suggestion ? Merci ! ...  
[gazette-des-jardins.les-forums.com/.../StolonsDeFraisiers](http://gazette-des-jardins.les-forums.com/.../StolonsDeFraisiers)

ne connaît pas *fraiseraie*, vraisemblablement, puisqu’il éprouve le besoin de forger *fraiseie*, qu’il met entre guillemets. Mais il connaît certainement *fraisier*. Si *fraiseie* lui vient spontanément, plutôt que *fraiseraie*, c’est sans doute que les fraises l’intéressent plus que les fraisiers. Au-delà des considérations pragmatiques, cependant, le court-circuit qui rattache *fraiseie* directement à *fraise* n’empêche pas son sens référentiel de rester ‘plantation de fraisiers’.

<sup>8</sup> Le *FEW* (VII : 349a) considère *olivaie* comme une formation latine, un descendant du pluriel de *olivetum*. Vraisemblable pour l’occitan *oliveta* (ou au masculin pour l’italien *oliveto*), cette paternité l’est moins pour le français *olivaie*, apparu au 17<sup>e</sup> siècle seulement. Nyrop (III : 89) explique de la même façon *prunaie* et *cerisaie* mais nous n’avons pas trouvé trace de <sup>o</sup>*prunetum* ou de <sup>o</sup>*cerasetum*.

<sup>9</sup> Officiellement, l’arbre qui donne des *kakis* est appelé *plaqueminier*, mais *kaki* est beaucoup plus courant. *Kakier*, *kakitier*, *kakissier*, *kakirier* sont attestés mais peu employés.

L'essentiel, d'un point de vue constructionnel, est le fait que le dérivé soit mis en relation simultanément avec plusieurs membres de la famille dérivationnelle.

Il n'est pas impossible, pour *fraiseie* comme pour *cerisaie*, *mûraie*, *poiraie*, *prunaie*, *fruitaie*, *mandarinaie*, qu'une contrainte dissimilative intervienne également (*supra* 1.2). Mais elle ne serait pas dans ce cas particulièrement pressante (les deux /r/ de *fraiseraie* sont assez éloignés l'un de l'autre). Et elle n'expliquerait pas *amandaie* (admis par les dictionnaires à côté d'*amanderaie*) ou *arganaie*, *argousaie*, *citronnaie*, *cornouillaie*, *cotonnaie*, *figuaie*, *framboisaie*, *grenadaie*, que nous avons rencontrés également, tous doublets de dérivés en *-eraie*. Le plus vraisemblable, pour *cerisaie* et ses semblables, est que la substitution paradigmaticque offre une solution à une difficulté d'ordre phonologique.

Autre difficulté phonologique : les cas où, dans la base, le suffixe *-ier* est précédé d'une voyelle (*noyer*, *caféier*, *cacaoyer*, *théier*). L'allomorphie /je/ ~ /ɛr/ y donne une séquence voyelle + yod + chwa, dans laquelle l'amuïssement du chwa entraîne celui du yod. *Noyer* → *noyeraie* évolue normalement vers *noi(e)raie*, comme *voyer* donne *voirie* et *écuyer* *écurie*. Toutes formes où la base immédiate est peu reconnaissable. *Noi(e)raie* renvoie directement à *noix*, comme, d'une autre façon, *noiseraie* qui l'a remplacé. Sur *caféier*, *cacaoyer*, *théier*, aucune forme ne s'est imposée : on trouve *caféieraie*, *cacaoyeraie*, *théieraie*, qui semblent surtout graphiques (comment les prononce-t-on ?), *caféteraie*, *cacaoteraie*, *caféraie*, *cacaoraie*, *théraie*, formés sans doute sur *café*, *cacao* ou *thé*.

Cas limites : celui d'*agrumeraiie*, construit sur *agrumes* plutôt que sur le rare *agrumier*, et surtout celui de *glandaie* 'lieu planté de chênes' (*Rob.*). C'est une véritable métonymie qui fait de *glandaie* un synonyme de *chênaie*, puisque dans ce cas le nom du fruit n'appartient pas à la même famille que celui de l'arbre. Mais on voit bien pourquoi elle a été opérée : le 'lieu planté de chênes' sera une *chênaie* si l'on s'intéresse surtout aux arbres eux-mêmes, une *glandaie* si l'on veut y mener des porcs pour qu'ils se repaissent de leurs glands. Indirectement, ce cas éclaire celui de *fraiseie* et des exemples semblables : la substitution du nom du fruit à celui de l'arbre est, pour une part, une forme de métonymie.

#### 2.2.4. Le radical est influencé par un autre membre de la famille dérivationnelle

Il arrive enfin que la formation du radical mette à contribution un élément plus éloigné de la famille dérivationnelle. *Prunelaie* 'verger de pruniers' est facilité par le fait que, dans la famille de *prune* et de *prunier* il y a aussi *prunelle*, même s'il ne s'agit pas du même fruit et du même arbre. De la même façon, *noiseraie* désigne tantôt un 'lieu planté de noyers', tantôt un 'lieu planté de noisetiers', par glissement d'un arbre à l'autre dans la même famille (dérivationnelle sinon botanique). *Herbaçaie* ne peut être construit formellement que sur l'adjectif *herbacé*. Pour le *robinier*, on trouve *robineraie* (construit régulièrement sur le nom français) et *robiniaie* (sur le latin *robinia pseudoacacia*), mais aussi *robinaie*, dont le radical suppose de remonter à *Robin*, le jardinier qui a donné son nom à l'arbre.

Une place particulière doit être faite aux dérivés en *-ier* (autres que les noms d'arbres ou d'arbustes) appartenant à la même famille, qu'il s'agisse d'adjectifs, de noms de personnes ou autres. L'ancien français *jardineraie* a sans doute emprunté son radical à *jardinier* ; *ronceraie* a été facilité par *roncier* 'buisson de ronces' ; *pineraie* par (*pin*) *pinier* 'pin parasol' ; *alfateraie*, *endiveraie*, *luzerneraie*, *safraneraie*, *tomateraie* par *alfatier*, *endivier*, *luzernier*, *safranier*, *tomatier* 'producteur de N'.

### 3. Une règle ? plusieurs règles ? ou pas de règle ?

Si l'on compare les formations récentes au corpus des dictionnaires, on constate que la dérivation en *-aie* est restée homogène sur le plan sémantique (il s'agit toujours de former des

noms de collectifs de végétaux <sup>10</sup>) mais qu'elle s'est diversifiée. Dans la série dérivationnelle, trois ensembles se dessinent assez nettement :

(1) Une sous-série traditionnelle, qui réunit les dérivés anciens mais continue à s'étendre. La base y est un nom d'arbre ou, s'il s'agit d'un autre végétal, c'est un nom en *-ier* ; le dérivé désigne plus souvent une plantation qu'un milieu naturel (*cannaie*, *jonchaie*, *ronceraie* font exception de ce double point de vue). Le radical est un thème populaire. Le suffixe a le plus souvent la forme standard *-aie* (sauf exception, les finales en *-eraie* résultent de l'allomorphie d'une finale en *-ier* du côté de la base).

(2) Une sous-série « innovante ». La base désigne n'importe quel végétal et le dérivé un lieu de culture (*citrouilleraie*, *endiveraie*, *iriseraiie*, *jasmineraie*, *patateraie*, *pimenteraie*, *pivoineraie*, *safraneraie*, *tomateraie*, *tuliperaie*...) <sup>11</sup>. Ou bien, s'il s'agit d'une végétation spontanée, le dérivé est en général une formation plus ou moins ludique (*chardonneraie*, *coquelicoteraie*, *margueriteraie*, *pissenliteraie*...). Le radical est un thème populaire. Le suffixe a très majoritairement la forme *-eraie*.

(3) Une sous-série « savante », forgée par les naturalistes. La base désigne n'importe quel végétal et le dérivé une formation végétale naturelle. Le radical est emprunté au nom latin de la plante. Le suffixe a presque toujours la forme standard *-aie*.

Peut-on ranger toutes ces dérivations sous une même règle ? D'un point de vue référentiel, le résultat de la dérivation reste le même. Mais pas la sémantique de la dérivation elle-même (le nom du fruit peut se substituer à celui de l'arbre) ni, surtout, les données morpho-phonologiques (sélection du thème, forme du suffixe). La notion de règle impliquant celle d'exception, il faudrait multiplier les exceptions au-delà du raisonnable.

Formuler une règle pour chacune des trois sous-séries ? La troisième pourrait être mise facilement à part, si l'on décide qu'elle appartient à une langue de spécialité. Ce qui est net pour les discours où l'on trouve les formations concernées. Mais elles y côtoient les formations populaires. On trouve dans les mêmes contextes tantôt *érablaie*, tantôt *acéraie*, tantôt *populaie* associé à *saulaie*, tantôt *peupleraie* à côté de *saliçaie*.

(10a) En s'éloignant du cours d'eau, on passe de la populaie-saulaie à peuplier noir, saule pourpre [...] à la populaie-saulaie à peuplier noir, saule blanc [...]

[basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr/pdf/fiches/znieff2.../84128100.pdf](http://basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr/pdf/fiches/znieff2.../84128100.pdf)

(10b) [...] peupleraies blanches et autres forêts dites à "bois dur" des régions nord-méditerranéennes [...] quelques relevés de Saliçaiies (*Salix pedicellata*) [...]

[ecologia-mediterranea.univ-avignon.fr/.../Ecologia\\_mediterranea\\_1999-25\\_1\\_01.pdf](http://ecologia-mediterranea.univ-avignon.fr/.../Ecologia_mediterranea_1999-25_1_01.pdf)

Les interférences sont nombreuses, dans un sens comme dans l'autre. *Tauzaie* est un compromis entre ce que donneraient une dérivation populaire (*°tauzinaie* ← (*chêne*) *tauzin*) et une dérivation savante (*tozzaie* ← (*quercus*) *tozza*). *Querceraie* combine une base latine (comme les formations spécialisées) et la variante *-eraie* (comme celles du lexique général) pour désigner non pas un biotope mais une collection de chênes.

(11) Visite de la querceraie (170 variétés de chênes), du potager jaune en fleur, des sculptures réalisées après la tempête de 1999 par les artistes [...]

---

<sup>10</sup> Exception (ancienne) dans le corpus provenant des dictionnaires : *tangaie* (ou *tanguaie*) 'lieu couvert de tangué' (*Rob.*). Nous n'avons pas fait de recherches sur la Toile pour savoir s'il y en a d'autres semblables.

<sup>11</sup> Notons en passant, puisque ce n'est pas l'objet de la présente étude, que *-(er)aie* se diffuse ainsi aux dépens de *-ière*. Le double critère que Tomassone et Combettes (1970) avaient observé pour la répartition de *-aie* vs *-ière* (groupement naturel vs artificiel, arbres ou arbustes vs autres plantes) est de moins en moins valable. *Artichauteraie*, *champignonneraie*, *cressonneraie*, *houblonneraie*, *luzerneraiie*... concurrencent *artichautière*, *champignonnière*, *cressonnière*, *houblonnière*, *luzernière*...

Certains doublets correspondent à une répartition des rôles (*pistaciaie* désigne un biotope naturel, *pistacheraie* une plantation d'arbres fruitiers), mais pas tous : *cistaie* et *cisteraie*, *eucalyptaie* et *eucalypteraie*, apparaissent dans des contextes semblables. Les trois sous-séries interfèrent largement, formuler trois règles ne diminuerait pas le nombre des exceptions.

Mais faut-il absolument des règles ? On doit rendre compte du fait que la synchronie actuelle puisse produire à la fois *fraiseie* (alors qu'il s'agit de fraisiers et pas de fraises) et *endiveraie* (alors que l'endivier n'est pas la plante qui donne les endives mais celui qui les cultive) à côté ou à la place de *fraiseraie* et de *°endivaie*. Difficile pour une règle de prévoir l'un et l'autre. On peut, en revanche, concevoir la formation des mots comme une dynamique proprement lexicale où chaque dérivation s'opère au croisement de deux paradigmes, une série dérivationnelle et une famille dérivationnelle, et sous l'influence de contraintes plus ou moins universelles de « bonne formation ». Dans ce cadre, rien ne s'oppose à ce qu'un même modèle dérivationnel donne des formes différentes à partir d'une même base, si toutes ces contraintes (lexicales ou phonologiques) sont transgressables et si leur hiérarchisation est variable (en fonction de l'époque, du type de discours, des données pragmatiques, etc.). Or c'est précisément ce que montre le corpus, où les variations sont particulièrement nombreuses (pour plus d'un tiers des bases, on trouve plusieurs formes du côté du dérivé). La pression de la série dérivationnelle, la tendance à généraliser les finales en *-eraie*, la présence d'*endivier* dans le même type de contexte (ce sont les endiviers qui gèrent les endiveraies) font préférer *endiveraie* à *°endivaie*. La possibilité de substituer un radical à un autre, à l'intérieur de la famille dérivationnelle, permet *fraiseie* malgré la contrainte de fidélité, la contrainte prosodique et la pression de la série dérivationnelle qui ont généralisé *fraiseraie* sans empêcher totalement une forme concurrente.

## Conclusion

Les enseignements qu'on peut tirer de cette étude sont de deux ordres. Sur les faits linguistiques eux-mêmes, elle révèle une créativité lexicale, un foisonnement de formes insoupçonnables à partir des intuitions du linguiste, même complétées par les ressources des dictionnaires. La dérivation en *-aie*, tout en restant circonscrite à un domaine bien particulier, est beaucoup plus productive et diversifiée qu'on aurait pu le croire, et les aléas morphophonologiques ne s'y limitent pas à l'application d'une règle d'allomorphie contrariée par quelques bizarreries ponctuelles. Sur la méthode, cette recherche confirme non seulement l'intérêt mais la nécessité de rassembler des bases de données extensives, qu'il s'agisse de l'héritage historique toujours vivant ou des productions contemporaines auxquelles la Toile permet d'avoir accès. Elle confirme également la nécessité de croiser les approches. Les paramètres proprement morphologiques sont inséparables de la dimension lexicale (dynamique de la série dérivationnelle, ressources offertes par la famille dérivationnelle) et des contraintes phonologiques, sans oublier l'éclairage historique. Les différentes explications sont souvent redondantes, et dans ce cas il est difficile de choisir (à supposer qu'il faille choisir). Elles sont en fait complémentaires et l'on a besoin de toutes. *Cerisaie* peut se lire comme une contraction de *ceriseraie*, pour obéir à la contrainte dissimilative, ou comme le résultat d'une substitution de *cerise* à *cerisier*. On peut voir dans *joncheraie* l'interfixe *-er-* ou la variante *-eraie*. *Boulaie* a sans doute été construit sur l'afr. *boul* et *noiseraie* sur *noisier* (doublet ancien de *noyer*), mais ils sont aujourd'hui rattachés à *bouleau* et à *noix*, et il faut rendre compte autrement des écarts formel ou sémantique que cela crée. Et même si *boulaie* est bien installé, l'apparition de *bouleauraie* révèle que la contrainte de fidélité et l'attraction de la série des dérivés en *-(e)raie* peuvent toujours susciter une forme nouvelle.

Michel Roché  
Université de Toulouse-Le Mirail  
[mroche@univ-tlse2.fr](mailto:mroche@univ-tlse2.fr)

## Références

- ALEXANDER, Luther Herbert (1912) *Participial Substantives of the -ata Type in the Romance Languages*. New-York : The Columbia University Press.
- ARONOFF, Mark (1994) *Morphology by Itself. Stems and Inflectional Classes*. Cambridge (Mass.) : The MIT Press.
- BONAMI, Olivier / Gilles BOYÉ (2005) « Construire le paradigme d'un adjectif ». *Recherches linguistiques de Vincennes* 34, 77–98.
- CORBIN, Danielle (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen : Niemeyer.
- DIEKMANN, Erwin (1975) « Wortbildungsstruktur und Mengenlehre. II. Bezeichnungen für den Ort, wo Pflanzen wachsen, auf -aie bzw. -ière ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 91, 129–142.
- FEW* = *Französisches etymologisches Wörterbuch*, de W. von Wartburg et continuateurs. Bonn, puis Bâle : Helbing und Lichtenbahn, 1928–.
- KOCH, Peter (1999) « TREE and FRUIT: a cognitive-onomasiological approach ». *Studi Italiani di Linguistica Teorica ed Applicata* 28, 331–347.
- PLÉNAT, Marc (2009) « Les contraintes de taille ». In : B. Fradin / F. Kerleroux / M. Plénat (dir.), *Aperçus de morphologie du français*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 47–63.
- PLÉNAT, Marc (2011) « Enquête sur divers effets des contraintes dissimilatives en français ». In : M. Roché / G. Boyé / N. Hathout / S. Lignon / M. Plénat, *Des unités morphologiques au lexique*. Paris / Londres : Hermès-Lavoisier, 145–190.
- PLÉNAT, Marc / Michel ROCHÉ (2004) « Entre morphologie et phonologie : la suffixation décalée ». *Lexique* 16, 159–198.
- Rob.* = *Le Grand Robert de la Langue Française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, 2<sup>e</sup> édition revue par Alain Rey. Paris : Le Robert, 1987.
- ROCHÉ, Michel (2003) « L'interfixe est-il une unité morphologique ? ». In : B. Fradin *et al.* (éds) *Les unités morphologiques*, Actes du 3<sup>e</sup> Forum International de Morphologie (Villeneuve d'Ascq, 19-21 septembre 2002), *Sillexicales* 3, 169–178.
- ROCHÉ, Michel (2008) « Structuration du lexique et principe d'économie : le cas des ethniques ». In : J. Durand / B. Habert / B. Laks (éds), *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF'08*. Paris : ILF, 1571–1585.
- ROCHÉ, Michel (2010) « Base, thème, radical ». *Recherches Linguistiques de Vincennes* 39, 95–133.

ROCHÉ, Michel (2011) « Quel traitement unifié pour les dérivations en *-isme* et en *-iste* ? ». In : M. Roché / G. Boyé / N. Hathout / S. Lignon / M. Plénat, *Des unités morphologiques au lexique*. Paris / Londres : Hermès-Lavoisier, 69–143.

TOMASSONE, Roberte / Bernard COMBETTES (1970) « Remarques sur la formation des collectifs de noms d'arbres et de plantes ». *Revue de Linguistique Romane* 34, 224–233.

*TLF* = *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de P. Imbs et de B. Quemada. Paris : Editions du CNRS (t. 1-10) et Gallimard (t. 11-16), 1971–1994.